

Cette plante invasive menace les marais vendéens

Plante invasive originaire d'Amérique du Sud, la jussie menace les marais du territoire. Le Département et les syndicats mixtes luttent contre sa prolifération au quotidien.

Pourquoi ? Comment ?



La jussie est une plante invasive que l'on retrouve dans les marais vendéens.

PHOTO : DR

Qu'est-ce que la jussie, plante invasive ?

Il s'agit d'une plante aquatique, originaire d'Amérique du Sud, possédant aujourd'hui le statut de plante invasive. Elle se distingue de par sa fleur jaune et ses longues tiges se développant dans et sur l'eau, ou encore dans la boue.

En Vendée, on la retrouve dans le Marais breton vendéen, de Saint-Hilaire-de-Riez à Soullans, en passant par Givrand, mais aussi dans le Marais poitevin, au sud du département.

« Cela fait trente ans qu'on lutte contre cette plante. Ce n'est pas une espèce dangereuse, mais si on la laisse proliférer, on en aura dans tous nos fossés, ce qui pourrait causer la perte du marais », explique Hervé Bessonnet, maire de Notre-Dame-de-Riez et président du syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Comment lutter contre sa prolifération ?



François Vrignaud, agriculteur dans les marais à Soullans, montre l'endroit sur lequel la jussie s'est développée.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Depuis sa création, le syndicat mixte vendéen lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes, dont la jussie. Chaque été, deux agents à temps plein ainsi que deux saisonniers sont mobilisés pour effectuer un travail d'arrachage et de fauchage de cette plante invasive.

Une association d'insertion est également sollicitée, il s'agit d'un travail harassant mais surtout fastidieux : « Il y a deux ans, il y avait 100 % de jussie sur le site de la Sauvagette, à Soullans. La plante s'élevait à un mètre de haut sur tout le linéaire », illustre Pierre Travers, agent de marais au syndicat.

Les ragondins, très présents dans la zone, favorisaient aussi son développement.

Existe-t-il d'autres procédés pour freiner sa progression ?

Le Département travaille avec les syndicats mixtes, les collectivités locales et la Fédération de pêche de Vendée pour trouver des solutions innovantes à la lutte contre les espèces invasives.

Dans le cas de la jussie, il a été décidé, cet été, d'adopter une nouvelle stratégie : l'adoucissement des berges. Dans les faits, la berge infestée est retirée puis aplatie en pente douce, avant d'êtreensemencée et

recouverte d'un tapis sur lequel s'effectue une replantation. « On a pour objectif de réaliser des replantations en début d'année prochaine, pour compétitionner la jussie et laisser la végétation s'installer », informe Pierre Travers.

À noter qu'afin de mieux appréhender et communiquer sur la gestion des espèces envahissantes à l'échelle départementale, une charte du réseau des espèces exotiques envahissantes (EEE) a été signée, hier, à Soullans. Il s'agit de la première charte du genre à être signée en France.

Pierre BARBOTEAU.